

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Délibération N° 028-2025

**CONVENTION
PARTICIPATION
FINANCIERE CIS**

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-deux du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 16 mai 2025

Présents :

MMES CROUZETTE, CERTAIN, CLEDIERE, NOEL, BOUDRIE, MARLINGE, MOUSNIER, VERDEYME, VILLATOUX, MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, ORLIANGES, FOURCHES, MANCI, SAGE

Absents excusés :

Mme POUGET

M. VILLETTE

M. RHODES (procuration à M. MAZEAUD)

Secrétaire de Séance : MME VILLATOUX

Mme la maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un nouveau centre de secours à Seilhac.

Elle précise que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par TulleAgglo.

A ce titre, TulleAgglo prendra en charge la construction de la caserne assurant la protection des communes du secteur de 1^{er} appel de l'actuel CIS de Seilhac (Chanteix, Lagraulière, Saint Clément, Saint Jal, Saint Salvadour, Seilhac)

La convention a pour objet de fixer la contribution de la commune de Seilhac, et les modalités.

Mme la maire donne lecture de la convention.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés
- Approuve ladite convention de participation financière pour la construction du CIS de Seilhac (convention jointe à la présente délibération)
- Charge Mme la maire de signer cette convention et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE**